

dit que l'Azergues ayant continué ses ravages qui deviennent de plus en plus désastreux, de nouvelles et graves discussions se sont élevées entre le seigneur abbé d'Ainay, Guillaume de l'Aire, et ses vassaux (nommés plus haut), possesseurs des moulins de l'Azergues. Il a été reconnu que le nouveau bief n'a pas été creusé et entretenu d'une manière satisfaisante, de sorte que les eaux débordées causent de graves préjudices aux tenanciers de l'abbé d'Ainay. En conséquence, l'archidiacre Guillaume de Sure, nommé médiateur entre les parties intéressées, traite amicalement l'affaire et règle le cours du bief et les réparations à y faire. Les dits possesseurs des moulins sont tenus en conséquence de faire les réparations voulues et de compenser tous les dommages causés par les eaux aux tenanciers du seigneur de Chazay, représenté par Jean d'Aygliers, curé. Outre les noms cités plus haut, nous y trouvons encore comme témoins Guillaume de Villers, tuteur des enfants d'Aymin de Varennes, maître Raymond Palaisin, clerc, dom Humbert de Buire, chapelain de l'archidiacre, Guillaume de Sure, Hugonet Béguin, Vincent Groud, Maxime Giroud et maître Jean Parisis. Ainsi fut terminée cette grave question à la satisfaction générale.

Dès lors ces lois et coutumes continuèrent à être en usage et à régir le cours de ce *bief*. Il coule encore dans les mêmes lieux, alimentant les mêmes moulins et offrant sur ses bords, depuis Lozanne jusqu'à Anse, la promenade la plus agréable au milieu de champs fertiles et de vastes prairies.

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

(68) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 224.